vinetur

Les règles européennes sur les emballages obligent les domaines viticoles italiens à retracer des bouteilles et des bouchons achetés il y a des années

Les producteurs de vins de longue garde disent que la documentation sur des emballages achetés il y a des années pourrait accroître les risques de conformité avant août 2026.

mercredi 30 septembre 2026



Les domaines viticoles italiens qui conservent le vin en élevage pendant de longues périodes font face à de nouvelles questions au titre du règlement de l'Union européenne sur les emballages et les déchets d'emballages, les nouvelles règles étendant les obligations de documentation et de traçabilité aux bouteilles, bouchons, étiquettes et autres composants qui ont pu être achetés il y a des années.

Unione Italiana Vini a indiqué que le sujet devient plus urgent parce que le PPWR, le règlement de l'UE sur les emballages et les déchets d'emballages, s'appliquera de manière générale à partir du 12 août 2026. Le groupe a déclaré que la mesure introduit des obligations qui touchent la chaîne d'approvisionnement du vin, notamment des restrictions sur les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, ou PFAS, dans les emballages au contact des aliments, des limites pour certains métaux lourds et des exigences en matière de documentation de conformité.

Pour les domaines, le problème pratique ne concerne pas seulement les achats futurs. Il s'agit aussi de reconstituer les caractéristiques et l'origine des matériaux d'emballage déjà utilisés pour des vins qui restent en cave pendant des années avant leur mise en marché. Cela peut inclure des bouteilles, des fermetures, des étiquettes et des

emballages extérieurs achetés dans le cadre d'anciens accords commerciaux, parfois auprès de fournisseurs qui ont depuis changé de produits, de systèmes internes ou de propriétaire.

Le sujet a été exposé dans un article publié mercredi par Il Corriere Vinicolo, la publication professionnelle d'Unione Italiana Vini. La publication a indiqué que les domaines pourraient devoir recueillir des déclarations et des informations techniques auprès des fournisseurs afin de compléter la documentation désormais exigée par les règles européennes. Elle a précisé que cette charge est particulièrement sensible pour les vins destinés à une longue maturation, où l'écart de temps entre l'achat des emballages et la mise sur le marché peut être important.

Cette question de calendrier compte pour l'ensemble du secteur des boissons, et pas seulement pour le vin, car les cycles de production longs peuvent compliquer la mise en conformité une fois que de nouvelles règles sur les emballages entrent en vigueur. Dans le vin, et potentiellement dans d'autres boissons vendues après un stockage ou un vieillissement prolongé, les producteurs pourraient devoir gérer d'anciens registres d'emballages et des certifications de fournisseurs longtemps après l'achat initial. Cela pourrait créer une charge administrative supplémentaire et accroître les risques de non-conformité si les documents sont incomplets.

Le nouveau cadre semble soulever des questions en suspens pour les producteurs comme pour les fournisseurs. Selon Unione Italiana Vini, les domaines cherchent à comprendre comment obtenir des attestations fiables pour chaque composant d'emballage lorsque les relations avec les fournisseurs, les outils de traçabilité ou les spécifications des produits ont pu évoluer au fil du temps. La publication a également signalé des points non résolus concernant le poids des bouteilles, l'étiquetage environnemental et les règles visant à réduire l'espace vide dans les emballages.

Les préoccupations ne se limitent ni au verre ni aux matériaux en contact direct avec les aliments. Dans les mêmes pages, Il Corriere Vinicolo a également publié des commentaires d'Andrea Mecarozzi, président de l'association italienne des fabricants de boîtes en carton, Associazione Italiana Scatolifici. Il a déclaré que le carton ondulé affiche déjà de très bons résultats en matière de récupération et d'utilisation de fibres

recyclées, mais il a aussi averti que les nouvelles procédures accroissent le travail documentaire pour les fournisseurs.

Cette paperasserie supplémentaire pourrait se faire sentir tout au long de la chaîne d'approvisionnement, car les fabricants d'emballages pourraient être amenés à fournir des informations plus détaillées aux clients du secteur viticole, y compris les petits opérateurs couverts par les dispositions relatives aux microentreprises du règlement. Mecarozzi a identifié la traçabilité des lots comme l'un des points qui reste à clarifier. Il a également évoqué la possibilité de simplifier les déclarations pour des familles d'emballages, un changement qui pourrait réduire les tâches administratives répétitives si les régulateurs l'autorisent.

La source n'indique pas que des orientations finales aient réglé ces points. Elle décrit plutôt une transition réglementaire dans laquelle les producteurs et les fournisseurs d'emballages cherchent encore à comprendre l'ampleur de la charge de tenue des registres et jusqu'où elle s'étendra aux stocks déjà en usage. Pour les domaines produisant des vins de longue garde, cette incertitude est particulièrement pertinente, car les stocks peuvent rester en cave bien au-delà de la date à laquelle le règlement est devenu applicable de manière générale.

Le secteur italien du vin se prépare désormais à la première phase de mise en œuvre. Unione Italiana Vini a indiqué qu'elle et ANFORMAPE examineront les obligations initiales de conformité dans un webinaire destiné aux membres de l'UIV, prévu lundi 5 octobre, de 11 h à 12 h 30. L'événement devrait porter sur les premières étapes que les entreprises devront entreprendre au titre des nouvelles règles.

Le débat reflète une tension plus large dans la politique européenne des emballages. Les régulateurs cherchent à renforcer les normes sanitaires, environnementales et de traçabilité, tandis que les producteurs avertissent que la mise en conformité peut devenir complexe lorsque les chaînes d'approvisionnement sont fragmentées et que les cycles de produit sont longs. Dans le vin, où une bouteille peut être remplie puis conservée pendant des années avant sa vente, la documentation des emballages n'est plus seulement une question d'achat. Elle peut devenir un élément de la gestion des stocks à long terme et de la conformité juridique.

Pour les domaines italiens, la tâche immédiate sera probablement pratique plutôt que théorique : vérifier si des registres existent pour les emballages déjà en usage, demander aux fournisseurs des déclarations conformes à la nouvelle norme et repérer les lacunes avant que les vins élevés en cave ne soient mis sur le marché. Pour les fournisseurs de bouteilles, de fermetures, d'étiquettes et de cartons, le règlement pourrait exiger des réponses plus détaillées aux clients et des systèmes plus structurés pour le suivi des lots et des matériaux.

À mesure que les règles commenceront à être appliquées, le secteur observe si les autorités apporteront davantage de précisions sur la documentation, la traçabilité des lots et les déclarations simplifiées. D'ici là, les domaines ayant des vins de longue garde semblent faire face à la question la plus difficile soulevée par la nouvelle réglementation : comment prouver la conformité pour des composants d'emballage acquis dans le passé, dans des systèmes qui n'avaient pas été conçus pour les exigences d'aujourd'hui.